
POUR L'AMOUR DU RIST

Le Réseau des documentalistes spécialisés en santé au travail

Nathalie BOONEN

Documentaliste en santé au travail, CESI asbl

▪ L'information est désormais à la portée de tous. Le métier de documentaliste se diversifie, s'intensifie et oblige les professionnels à renforcer leurs compétences techniques et informatiques. La mise en réseau facilite la collaboration entre centres de documentation, permet l'existence d'une zone de partage, renforce les liens professionnels, donne naissance à de nouveaux projets, améliore la qualité de la veille documentaire, assure une bonne visibilité, favorise la mise en avant des compétences et du savoir-faire des documentalistes. Un exemple, celui des Services Externes de Prévention et de Protection au Travail, de documentalistes experts en santé au travail et d'un Réseau d'information spécialisé, le RIST...

▪ Informatie is tegenwoordig voor iedereen beschikbaar. Het beroep van documentalist wordt verscheidener en intenser, waarbij professionals genoopt zijn hun kennis uit te breiden, zowel op technisch vlak als wat informatica betreft. Door te functioneren in netwerken kunnen documentatiecentra gemakkelijker samenwerken. Er komt ruimte voor uitwisseling, de professionele banden worden aangehaald, er ontstaan nieuwe projecten, de kwaliteit van de aandacht verbetert, terwijl de zichtbaarheid gewaarborgd blijft en de competenties en knowhow van documentalisten in de verf gezet worden. Een voorbeeld is dat van de Services Externes de Prévention et de Protection au Travail, met documentalisten die gespecialiseerd zijn in gezondheid op het werk, het RIST.

Le 5 juin 2015, le RIST – Réseau d'Information en Santé du Travail – célèbre à Bruxelles ses dix ans d'existence.

Cette journée d'anniversaire, qui s'est déroulée dans les locaux du CESI, un Service Externe de Prévention et de Protection au travail (S.E.P.P.), a été le témoin de riches échanges sur les thèmes suivants : comment vivons-nous notre métier ? Comment pouvons-nous encore le vivre ? Quels sont nos défis au quotidien et à venir ? Comment renforcer nos compétences et affirmer notre valeur ajoutée dans l'entreprise ? Comment les écoles préparent-elles l'avenir des futurs professionnels de l'information ?

En nous interrogeant sur notre métier, nous nous sommes également penchés sur l'évolution future de notre Réseau de spécialistes. Quel avenir lui réservons-nous ? Dans quelles conditions ? De quels moyens disposons-nous ?

RIST, SEPP,... De quoi parlons-nous ?

Avant tout, revenons sur le rôle de Services Externes de Prévention et de Protection au travail en Belgique, appelés Services de Santé au Travail en France, et le rôle particulier du documentaliste en santé au travail.

Les S.E.P.P. sont entièrement dédiés à la réalisation des missions légales relatives à la Loi du 4 août 1996 sur le Bien-Être au Travail. Ils se composent d'experts en prévention et protection : médecins du travail, ergonomes, ingénieurs, docteurs

en sciences, psychologues, kinésithérapeutes, diététiciens, ... Ils ont pour mission de veiller sur la santé des travailleurs, de faciliter la mise en conformité des entreprises par rapport à la loi sur le Bien-Être et de dynamiser la politique interne de ces dernières grâce à des analyses, des conseils, des formations et des interventions sur mesure.

Que font les documentalistes en santé au travail ? Dans son article intitulé "*Documentaliste en santé au travail : un métier qui s'installe*", Brigitte Petit résume notre travail à trois piliers veille, diffusion et mise en forme de l'information¹.

À la source de l'information, le documentaliste ne se contente pas de répondre aux demandes de documentation lorsqu'il est sollicité. Il réalise une veille sur des domaines pointus, qu'ils soient réglementaires, médicaux, techniques, environnementaux, sociaux ou scientifiques. En outre, il est régulièrement demandé au documentaliste de mettre en forme certaines informations à destination des entreprises clientes, que ce soit par le biais d'affiches, de fiches d'information, de flyers ou de la gestion des sites internet, intranet et extranet.

Le CEDIOM (**C**entre de **D**ocumentation et d'**I**nformation dédié à l'**O**bservation des **M**étiers) est le centre de documentation du CESI. Ses missions sont celles de tous les centres de documentation du Réseau, la documentation y est sélectionnée et analysée dans une rigoureuse nécessité d'information axée sur la prévention et la protection au travail.

Dans un article récent, Claire Parotin, documentaliste spécialisée en santé au travail et fondatrice du RIST, complète cette description par la liste des outils utilisés : *"Pour nos recherches, nous utilisons Internet, la presse spécialisée et des bases de données bibliographiques dédiées à la littérature médicale et scientifique comme celles de l'INRS ou Medline, base de données spécialisée en médecine. Pour suivre l'actualité en santé au travail et la réglementation en vigueur, nous utilisons des outils spécialisés, comme des lecteurs de flux RSS, des logiciels de veille automatisée, etc. L'utilisation de ces outils réclame des compétences techniques spécifiques au métier de documentaliste."*².

Et le RIST dans tout ça ? Le Réseau d'Information en Santé au Travail a été créé en 2004, à l'initiative d'un service de santé français, l'Association Interentreprises de Santé au Travail du Grand Lyon. Parce que les membres du RIST sont convaincus de la valeur ajoutée du métier de documentaliste, le réseau est ouvert uniquement aux professionnels diplômés en sciences de l'information et exerçant en santé au travail.

A ce jour, il compte plus de 25 documentalistes, spécialisés dans la prévention et la protection au travail. Ils sont issus de services de santé au travail principalement situés en France, un membre exerce notamment à l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Mais, depuis peu, deux S.E.P.P. belges ont rejoint le Réseau : le CESI et SPMT-ARISTA.

Chaque membre signe la Charte du RIST, qui rappelle les objectifs et le fonctionnement du Réseau. Celle-ci met l'accent sur l'éthique professionnelle (respect de la confidentialité, neutralité et objectivité, respect du cadre législatif), le professionnalisme (formation et actualisation des connaissances, mise à disposition d'une information fiable et pertinente et de prestations documentaires adaptées) et les bonnes pratiques (respect des sources, accompagnement et formation des utilisateurs). Chaque nouveau membre adhère avec l'accord de sa Direction, qui signe également cette Charte, marquant ainsi son soutien à la participation du documentaliste au Réseau.

Organisé autour d'un comité de pilotage et d'un coordinateur, le RIST compte à son actif plusieurs réalisations, parmi lesquelles :

- un outil collaboratif (wiki) qui permet aux membres de mettre en commun une partie de la veille documentaire, ainsi que divers outils ;
- un article fondateur et fédérateur dédié aux documentalistes en santé au travail³;
- ainsi qu'une fiche médico-professionnelle sur le métier de documentaliste⁴.

Les membres du Réseau se réunissent deux fois par an dans les locaux du CISME, le Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en Entreprise (France), qui fédère et représente les Services de santé au travail interentreprises, et qui soutient le réseau depuis sa création. Ces réunions sont l'occasion de présentations d'intervenants extérieurs, de partages d'expériences, de rencontres, de formations. Pour chaque rencontre, un ordre du jour et un compte-rendu sont établis et transmis à chaque directeur de service.

Ce travail en réseau permet aux documentalistes de mutualiser l'information, d'échanger sur leurs pratiques, de développer leurs compétences, mais également de promouvoir la profession au sein des services de santé au travail. L'échange de pratiques est une source d'amélioration et d'harmonisation des pratiques des membres du Réseau.

Par exemple, une enquête réalisée en 2011-2012 sur les pratiques de veille des documentalistes a permis à chaque membre de se situer dans sa pratique, et de découvrir potentiellement de nouvelles sources d'information⁵.

Le métier de documentaliste en santé au travail, quel avenir ?

Sur le plan de la formation

La Belgique compte peu d'écoles spécialisées, mais au-delà de ce fait, les jeunes ne sont plus vraiment attirés par la profession. Le manque d'inscriptions est flagrant.

Dans cette ère des Technologies de l'Information et de la Communication, l'appellation "documentaliste" n'a plus la cote. *"Pas besoin de documentaliste, on a Google !"*.

De même, si une entreprise emploie un documentaliste, elle le fait sur du long terme. La fonction est plutôt stable, ne nous plaignons pas, mais elle laisse peu de place au turn-over et à l'engagement de nouveaux diplômés.

Par ailleurs, nous assistons à une hybridation de la fonction, le métier et les technologies évoluent vite et beaucoup, les repères s'effondrent.

Sur le plan professionnel

Nous faisons face à l'explosion de l'information et tout particulièrement à celle de l'information numérique (infobésité). Le métier se diversifie, s'intensifie et oblige les professionnels à renforcer

leurs compétences techniques et informatiques. L'information est désormais à la portée de tous. En effet, qui n'est pas capable de rechercher une information sur internet ?

Parallèlement, notre métier est aussi très fortement touché par la crise (manque de budget, fermeture des centres de documentation).

Pourtant, la multiplication des sources justifie, d'après nous, la présence des professionnels de l'information. Leur maîtrise de la technologie, leur capacité d'analyse, leur expertise sont des atouts incontournables pour l'entreprise qui privilégie la mise à disposition des savoirs et des compétences, avec méthodologie, structure, rigueur scientifique.

Dans notre secteur spécifique de la santé au travail, nous sommes confrontés à un double problème : les inquiétudes rencontrées par nos Services de Santé au Travail sur le plan des ressources et du financement se mêlent à la situation paradoxale du métier de documentaliste.

Guidés par les ouvrages de Jean-Philippe Accart⁶, nous avons voulu savoir comment ces tendances dites actuelles que sont la curation, la collaboration, la médiation, l'évaluation et la formation pouvaient servir au mieux notre métier de spécialistes en santé au travail.

Bonne nouvelle ! Ces tendances font **déjà** partie de nos pratiques quotidiennes.

Dans nos services, comme dans les autres centres de documentation ou bibliothèques, nos sites intranet sont de beaux exemples de **curation**. Via nos classements thématiques, ne pratiquons-nous pas l'agrégation des sources, la distillation, l'élévation, l'analyse des contenus ou la présentation chronologique ?

Pour ce qui est de la **collaboration**, le RIST est un excellent exemple. Notre secteur commun permet une collaboration active. Nous publions les documents pertinents dans un wiki, nous nous entraînons pour certaines recherches documentaires, nous nous contactons pour des questions délicates de jurisprudence ou autre sujet sensible.

Et que dire de la **médiation** ? L'accompagnement, l'accueil, l'orientation de nos lecteurs ne font-ils pas partie intégrante de notre métier ?

La partie **évaluation** est peut-être encore à construire. Pourquoi ne pas imaginer l'évaluation de nos supports documentaires par nos utilisateurs ? Inclure une sorte de top 5 sur nos intranet/internet/extranet. L'interaction avec nos clients, lecteurs ou utilisateurs doit devenir la norme, que ce

soit au travers du "tagging", de l'externalisation ouverte ou des systèmes de recommandation.

Pour la partie **formation**, il faut confronter l'employeur potentiel à une nouvelle génération de professionnels, très bien préparés aux enjeux actuels de la gestion de l'information. Et, qui sait, peut-être qu'une dénomination plus moderne attirera plus de jeunes dans la formation ? Cyberdocumentaliste, datamentaliste, ... Qui dit mieux ?

En résumé, même si notre métier est pleine mutation et que le secteur de la santé au travail traverse une période difficile, l'avenir de la documentation est ouvert. Notre métier évolue parallèlement à la technologie, nos pratiques quotidiennes reposent sur quelques-unes des tendances évoquées ci-dessus.

Les services de santé au travail ont tout intérêt à faire connaître leur plus-value en utilisant au mieux les compétences de leurs experts. Le centre de documentation y joue un rôle stratégique et la mise en réseau y trouve toute son importance. Il reste à le faire savoir, à prendre en charge des projets qui sont visibles par tous et développer des partenariats.

L'avenir du Réseau

Via le RIST, nous avons trouvé notre canal de communication, notre zone commune de partage ! Pourtant, après dix ans de fonctionnement, la question légitime de l'avenir du Réseau se pose...

L'employeur, même s'il est théoriquement convaincu de l'intérêt du travail en réseau n'en perçoit pas toujours les avantages.

Dans la législation belge, il est clairement indiqué que les services de santé doivent disposer des moyens scientifiques nécessaires pour accomplir leurs missions⁷.

En y regardant d'un peu plus près, on s'aperçoit que très peu d'études en santé au travail existent, nous avons compté 97 publications en 13 ans ! Et elles n'ont pas forcément été rédigées par des spécialistes de la santé au travail. D'une certaine façon, c'est logique. Premièrement, le cadre légal impose nos méthodes de travail. Le médecin ne ressent donc pas toujours le besoin de démontrer son utilité. Deuxièmement, les médecins du travail ou autres intervenants de la prévention manquent de temps et de moyens pour faire la collecte et l'analyse de données. Contrairement aux études cliniques, les études en santé au travail ne sont pas financées par l'industrie pharmaceutique ou la sécurité sociale.

La collaboration entre centres de documentation est une façon de faire le lien entre les différents acteurs de l'information et de la prévention. Elle permet l'existence d'une zone de partage, renforce les liens de collaboration, peut donner naissance à de nouveaux projets (un guide de bonnes pratiques, par exemple), améliore la qualité de la veille documentaire, assure une bonne visibilité, favorise la mise en avant des compétences et du savoir-faire des documentalistes.

Nous souhaitons optimiser le Réseau, répondre à de nouveaux besoins, devenir une passerelle incontournable entre tous les acteurs de la prévention, favoriser les fondements scientifiques des pratiques en matière de santé au travail et, si possible, participer à la recherche en santé au travail.

Cependant, pour poursuivre son existence, le RIST doit s'accorder plus de visibilité, non seulement en France, mais également dans l'ensemble du monde francophone. La Belgique, bien entendu. Mais le Luxembourg, le Canada et la Suisse sont également très actifs dans le domaine de la prévention au travail.

Sommes-nous prêts à ouvrir le Réseau à d'autres structures, d'autres pays francophones, d'autres métiers ? Quel serait l'intérêt de nous faire connaître plus largement ? Quels en seraient les risques ? Dans quelles conditions, pourrions-nous étendre le Réseau ?

A l'ordre du jour de la prochaine réunion s'inscrivent des questions sur le financement du réseau - qui fonctionne aujourd'hui sans subsides - et sur l'éventuelle ouverture à d'autres régions francophones.

Rêvons tout haut : pourquoi n'irions-nous pas fêter nos vingt ans d'existence à Montréal, chez un de nos (futurs) membres canadiens ?

On le voit, le RIST est au début d'une longue réflexion. Réflexion que nous espérons évolutive et constructive.

Quelque chose nous dit que vous entendrez encore parler de nous !

Remerciements

Merci à Monsieur Christopher Boon d'avoir été l'un de nos orateurs au cours de notre journée anniversaire. Son intervention nous a permis de comprendre pourquoi le recrutement des documentalistes est si difficile en Belgique. Merci aussi de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer dans ces pages.

Merci au Docteur Valérie Libotte, médecin du travail et responsable du Département Etudes et Développement du CESI qui, par son énergie et ses idées novatrices, me porte toujours plus haut.

Merci à mes collègues du RIST qui, de par leur volonté d'avancer et d'exercer notre magnifique métier avec acharnement, passion et rigueur, contribuent avant tout à lui donner vie.

Nathalie Boonen
CESI

Avenue Konrad Adenauer, 8
1200 Bruxelles
nathalie.boonen@cesi.be
<http://www.cesi.be>

Novembre 2015

Notes

- ¹ Petit, Brigitte. Documentaliste en santé au travail : un métier qui s'installe. *Actuel Hygiène Sécurité Environnement*, janvier 2013 [en ligne] (consulté le 6 novembre 2015).
- ² Parotin, Claire. Claire Parotin (Rist) : « Nous venons en support au personnel travaillant dans les services de santé au travail ». *L'Info Expoprotection*, avril 2015 [en ligne] (consulté le 6 novembre 2015)
<http://www.expoprotection.com/site/FR/Claire_Parotin_Rist___Nous_venons_en_support_au_personnel_travaillant_dans_les_services_de_sante_au_travail,l1571,Zoom-489759685b228275e8df33de5f58fa12,KW-,From-Page-Search.htm>
- ³ Billy, M. ; Navarre, A. et al. Documentaliste en santé au travail, un métier en pleine évolution. *Documents pour le Médecin du Travail*, n° 129, mars 2011, pp. 7-11 [en ligne] (consulté le 6 novembre 2015)
<<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/DMT/TI-TM-15/tm15.pdf>>
- ⁴ Centre Interentreprises de Santé et de Médecine du Travail en Entreprise. *Fiche Médico-Professionnelle. Documentaliste* [en ligne] (consulté le 6 novembre 2015)
<<http://www.fmpcisme.org/utilisateur/FMP/FicheFmp.asp?fmpId=154>>
- ⁵ Bijaoui, A. ; Bonnot, S. et al. Pratiques de veille des documentalistes en santé au travail. Résultats de l'enquête, décembre 2012, 30 pages.
- ⁶ E.a. : Accart, Jean-Philippe; Réthy, Marie-Pierre. *Le Métier de documentaliste*. 4ème édition. Electre-Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.
- ⁷ Arrêté Royal du 27.03.1998 relatif aux Services Externes de Prévention et de Protection, art.12 (Moniteur Belge, 31.03.1998).